

RENOUVELER VOTRE PERMIS D'EXPLOITATION

Actualisez vos connaissances et prolongez la validité de votre licence



OCCITANIE

RÉGLEMENTAIRE
SÉCURITÉ



PRÉSENTIEL

PUBLIC

- Créateur ou repreneur d'entreprise
- Dirigeant d'entreprise
- Salarié
- Demandeur d'emploi
- Personne à titre individuel

PRÉREQUIS

Disposer d'un permis d'exploitation arrivant à échéance (10 ans)

DURÉE

1 jour (7 heures)

DATE ET HORAIRES

Retrouvez toutes les dates sur notre site web (QR code au verso)

LIEU

Retrouvez les informations d'accès, de transport et de restauration sur notre site web (QR code)

TARIF **140€**

Prise en charge possible selon votre statut

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 48 heures avant le 1^{er} jour de formation sous réserve :

- D'un entretien de positionnement
- Des effectifs minimum et maximum pouvant être accueillis

ACCESSIBILITÉ

Formation adaptée et accessible aux besoins des personnes en situation de handicap : conditions d'accueil, accès et coordonnées du référent handicap sur notre site web (QR code)

Objectifs

- **METTRE À JOUR** vos connaissances de la réglementation applicable aux cafés, hôtels, restaurants...
- **COMPRENDRE** les enjeux de santé publique, et notamment la prévention contre les risques liés à l'alcool, au tabac, aux stupéfiants, au bruit...
- **IDENTIFIER** les conséquences du non-respect de vos obligations sur le plan civil, commercial, pénal

NOS ATOUTS POUR VOS PROJETS



FINANCEMENT

Étude de la prise en charge adaptée à votre demande de formation et à votre situation professionnelle



ACCOMPAGNEMENT

Nos équipes proposent des parcours sur-mesure pour développer vos compétences et concrétiser vos projets



PROXIMITÉ

Découvrez tout ce que la CMA Occitanie peut faire dans votre département au plus près de chez vous

Programme

• Les obligations liées à l'exploitation de ce type d'établissement

- Vis-à-vis des services de l'État, des clients, des personnels, du voisinage
- Code de la consommation
- Code de l'urbanisme (accessibilité personnes handicapées)

• Sensibilisation aux thématiques liées à la santé publique

- Prévention et lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, les stupéfiants, le bruit
- Code de la santé publique

• Les risques encourus

- Sanctions et mise en cause de la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise
- Code pénal

• Éviter l'application de sanctions graves

- Connaissance de la législation (santé publique, hygiène, droit social)
- Code du travail
- Conventions collectives

➤ Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Groupe de 12 personnes en moyenne
- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique

➤ Modalités d'évaluation

- **Acquis** : questionnaire réalisé en début et fin de formation
- **Cas pratique** tout au long de la formation

CMA FORMATION



Contact et inscription

Contactez la CMA de votre département :
artisanat-occitanie.fr/porteurs-de-projet/formation-continue



CMA Occitanie

59 T Chemin Verdale
31240 SAINT-JEAN
crma@crma-occitanie.fr